

## ➤ Quels sont nos plus ?

### ✓ Une offre compétitive et innovante

- Un taux de cotisation unique à l'adhésion
- Un tarif qui n'évolue pas en fonction de l'âge
- Un paiement mensuel possible et à la suite du versement de la pension de retraite
- Une garantie assistance intégrant de nouveaux services
- Un accès prioritaire au programme « Priorité Santé Mutualiste »
- Pas de questionnaire médical à l'adhésion
- Aucun délai de carence (si vous étiez précédemment couvert par le régime collectif ou par une autre complémentaire santé)

### 🛡️ Une solidité et pérennité reconnues

- Un accompagnement des entreprises du Groupe Hachette depuis 1946
- Une solidarité forte entre les adhérents
- Des réserves financières supérieures aux obligations légales
- Une gestion transparente par des administrateurs élus par les adhérents

### 💬 Une équipe de proximité, à votre écoute et réactive

- Un accueil téléphonique personnalisé et un interlocuteur unique dédié
- Un traitement des devis et demandes de prise en charge en 24 heures
- Un remboursement de vos dépenses de santé dans les 5 jours ouvrés
- Une gestion au quotidien qui s'inscrit dans la continuité du régime collectif précédent
- Un accès dématérialisé, sécurisé, personnalisé et gratuit pour consulter vos décomptes de santé sur [www.mutagora.fr](http://www.mutagora.fr)
- Un accès facilité au tiers-payant sans convention particulière avec les professionnels de santé

### ❤️ Parrainage

**Vous appréciez la Mutuelle Hachette ?  
Faites-en profiter vos proches, vos amis  
et bénéficiez d'un mois de cotisation gratuite !**

## ➤ Pour toute demande d'adhésion, n'hésitez pas à nous contacter :

### MUTUELLE MATRA-HACHETTE

22, rue René Coche  
92175 VANVES Cedex  
Tel. : 01 41 90 12 70  
Fax : 01 41 90 12 77

Mail : [contact@mutuelle-matra-hachette.fr](mailto:contact@mutuelle-matra-hachette.fr)

Du lundi au vendredi  
de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

**Pour changer de formule et passer de la Formule Bronze aux Formules Argent ou Or pour des meilleures garanties, rien de plus simple :**

Prenez contact par téléphone ou par courrier et nous vous adressons un bulletin d'adhésion. Les nouvelles garanties prennent effet le 1<sup>er</sup> du jour du mois qui suit votre demande.

## ➤ Une adhésion en toute simplicité

Nous vous adressons un bulletin d'adhésion à nous retourner complété, accompagné de votre RIB et d'une copie de votre attestation de carte vitale.

### ➤ Zoom sur la Garantie "Enfant santé plus"

A partir de leur 18<sup>e</sup> anniversaire, vos enfants non scolarisés ne peuvent plus bénéficier de votre couverture santé. Aussi, nous leur proposons jusqu'à 35 ans s'ils sont célibataires, une couverture individuelle adaptée à leurs besoins et à leurs moyens financiers particulièrement attractive. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous interroger.



**La Mutuelle du Personnel du Groupe Matra-Hachette complète sa gamme actuelle et innove.**

**Vous souhaitez bénéficier d'une complémentaire santé efficace et compétitive ?**

**Un choix est maintenant possible entre 3 formules en fonction de vos besoins !**



MUTUELLE MATRA-HACHETTE

## Les formules pour plus de services et des meilleures garanties

	FORMULE BRONZE	FORMULE ARGENT	FORMULE OR
<b>Medecine courante</b>			
Consultations généralistes, spécialistes	Ticket modérateur	Ticket modérateur	Ticket modérateur
En cas de dépassements d'honoraires médecins CAS	20 % B.R.	130 % B.R.	250 % B.R.
En cas de dépassements d'honoraires médecins Non CAS	Néant	100 % B.R.	100 % B.R.
Actes Techniques médicaux (ATM)	Ticket modérateur	Ticket modérateur	Ticket modérateur
Si dépassements d'honoraires avec ADA (anesthésie)	50 % B.R.	50 % B.R.	50 % B.R.
Si dépassements d'honoraires sans ADA (anesthésie)	50 % B.R. si B.R. supérieur à 80 €	50 % B.R. si B.R. supérieur à 80 €	50 % B.R. si B.R. supérieur à 80 €
Auxiliaires médicaux, analyses	Ticket modérateur	Ticket modérateur	Ticket modérateur
Imagerie médicale	Ticket modérateur	Ticket modérateur	230 % B.R.
Pharmacie	Ticket modérateur	Ticket modérateur	Ticket modérateur
Orthopédie/prothèse non dentaire	220 % B.R.	220 % B.R.	220 % B.R.
Appareillage auditif	Forfait de 600 € /an si 1 appareil Forfait de 900 € /an si 2 appareils	Forfait de 600 € /an si 1 appareil Forfait de 900 € /an si 2 appareils	Forfait de 600 € /an si 1 appareil Forfait de 900 € /an si 2 appareils
<b>Optique</b>			
Verres, montures ou lentilles	Forfait de 200 € /an (1)	Forfait de 340 € /an (1)	Forfait de 440 € /an (1)
lentilles (non remboursées par la S.S.)			
Lentilles (remboursées par la S.S.)	300 % B.R.	400 % B.R.	500 % B.R.
<b>Dentaire</b>			
SOINS DENTAIRES	100 % B.R.	100 % B.R.	100 % B.R.
PROTHESE DENTAIRE (remboursée par la S.S.)	240 % B.R. (maxi 915 € /an/benef.)	330 % B.R. (maxi 1500 € /an/benef.)	400 % B.R. (maxi 3000 € /an/benef.)
IMPLANTS	néant	néant	10 % PMSS /an/pers
ORTHODONTIE (remboursée par la S.S.)	100 % B.R.	100 % B.R.	300 % B.R.
ORTHODONTIE (non remboursée par la S.S.)	61 €	100 €	150 €
<b>Hospitalisation</b>			
<b>FORFAIT HOSPITALIER MEDECINE OU PSYCHIATRIE</b>			
Frais de séjour	Ticket modérateur	Ticket modérateur	Ticket modérateur
Chambre particulière	40 € /jour (maxi 30j/an)	50 € /jour (maxi 30j/an)	50 € /jour (maxi 60j/an)
<b>HOSPITALISATION CHIRURGICALE</b>			
Frais de séjour	Ticket modérateur	Ticket modérateur	Ticket modérateur
Chambre particulière	46 € /jour	50 € /jour	70 € /jour
Dépassements d'honoraires	400 € /intervention	600 € /intervention	800 € /intervention
Franchise pour tout acte supérieur à 120 €	Frais réels	Frais réels	Frais réels
<b>SOINS DE SUITE (frais de séjour)</b>			
Chambre particulière	Ticket modérateur	Ticket modérateur	Ticket modérateur
	40 € /jour (maxi 30j/an)	50 € /jour (maxi 30j/an)	50 € /jour (maxi 60j/an)
FRAIS D'ACCOMPAGNANT (enfant -12 ans)	100 % F.R. (lit + repas)	100 % F.R. (lit + repas)	100 % F.R. (lit + repas)
TRANSPORT EN AMBULANCE	Ticket modérateur	Ticket modérateur	Ticket modérateur
<b>Autres services</b>			
Chambre particulière en maternité	31 € /jour	46 € /jour	50 € /jour
Densitométrie osseuse	Forfait de 50 € /an	Forfait de 50 € /an	Forfait de 50 € /an
Acupuncture	Forfait de 20 € 2/an	Forfait de 20 € 2/an	Forfait de 20 € 2/an
Pédicure	Forfait de 20 € /an	Forfait de 20 € /an	Forfait de 20 € /an
Vaccin non remboursé S.S.	Forfait de 20 € /an	Forfait de 20 € /an	Forfait de 20 € /an
Ostéopathie	20 € /consultation (2 par an)	20 € /consultation (2 par an)	20 € /consultation (3 par an)
Aide ménagère (si accord de la CNAVTS)	3 € /heure	8 € /heure	10 € /heure
Garanties spécifiques	• Remboursement intégral des dépenses, sauf ostéopathie	• Remboursement intégral des dépenses, sauf ostéopathie	• Remboursement intégral des dépenses, sauf ostéopathie
Pour les enfants de moins de 5 ans			

(1) Le forfait s'applique à l'acquisition d'un équipement (verres + monture), par période de 2 ans (Date des soins). Elle est réduite à 1 an pour les mineurs ou en cas de renouvellement justifié d'une évolution de la vue. La prise en charge de la monture au sein de l'équipement est limitée à 150 €

## Taux de cotisations mensuel

	FORMULE BRONZE	FORMULE ARGENT	FORMULE OR
Cotisation adhérent*	2.75 % PMSS - 88,49€	3.62 % PMSS - 116,49€	4.72 % PMSS - 151,88€
Cotisation conjoint, concubin ou pacsé*	1.71 % PMSS - 55,02€	2.50 % PMSS - 80,45€	3.42 % PMSS - 110,05€
Cotisation enfant	gratuit	gratuit	gratuit

\*La cotisation en euros est calculée selon la valeur du PMSS 2016

## Quelle est la structure des dépenses et remboursements ?



### Le remboursement de la mutuelle ne prend pas en charge

- > Les actes hors nomenclature
- > La majoration du ticket modérateur hors parcours de soins
- > Les dépassements d'honoraires hors parcours de soins

## Qui sont les bénéficiaires de la formule que vous retenez ?

- > **Votre conjoint** bénéficiant d'un régime de Sécurité sociale (régime général, régime des Travailleurs Non Salariés...)
- > **Votre concubin** (ou pacsé) sous réserve d'une attestation sur l'honneur de vie commune, le concubin bénéficiant d'un régime de Sécurité sociale (régime général, régime des Travailleurs Non Salariés...)
- > **Vos enfants**, et s'ils vivent au foyer, ceux de votre conjoint ou concubin :
  - à charge au sens de la Sécurité sociale,
  - âgés de - de 26 ans, poursuivant leurs études secondaires ou supérieures entraînant ou non l'affiliation au régime de Sécurité sociale des Etudiants, sous réserve qu'ils n'exercent pas d'activité rémunérée pendant plus de 3 mois
  - âgés de - de 26 ans, sous contrat de qualification, formation en alternance ou en apprentissage,
  - percevant les allocations prévues par la loi du 30 juin 1975 sur les personnes handicapées

## Quelques définitions

**F.R. (frais réels) :** frais réellement engagés.

**B.R. :** c'est la Base de Remboursement ou la base à partir de laquelle est calculé le remboursement des frais de santé par la Sécurité sociale (S.S.).

**Ticket Modérateur :** différence entre la base de remboursement (BR) et le remboursement de la Sécurité sociale.

**PMSS (Plafond Mensuel de la Sécurité sociale) :** base retenue pour le calcul de certaines prestations. Le Plafond Mensuel de la Sécurité sociale pour 2016 est de 3 218 €.

**Le remboursement réel de la S.S. est calculé** selon un taux de remboursement appliqué sur la BR.

**Dépassements d'honoraires :** fraction des honoraires excédant la BR prise en compte par la S.S. pour le calcul des prestations. Ils ne sont pas remboursés par la S.S.

## Exemples de remboursements

ACTES MEDICAUX	Dépenses	Base remboursement Sécurité Sociale	Remboursement Sécurité Sociale	Remboursement Mutuelle Matra Hachette			Votre reste à charge		
				F. BRONZE	F. ARGENT	F. OR	F. BRONZE	F. ARGENT	F. OR
Consultation généraliste CAS	60,00€	25,00€	17,50€	12,50€	40,00€	42,50€	30,00€	2,50€	0,00€
Consultation spécialiste NON CAS secteur 1	60,00€	25,00€	17,50€	0,00€	32,50€	32,50€	42,50€	10,00€	10,00€
Prothèses dentaire	500,00€	107,50€	75,25€	258,00€	354,75€	414,21€	166,75€	70,00€	0,00€
Optique Monture et verres	410,00€	7,42€	4,45€	200,00€	340,00€	405,55€	205,55€	65,55€	0,00€
Chirurgie dépassement d'honoraires	700,00€	0,00€	0,00€	400,00€	600,00€	700,00€	300,00€	100,00€	0,00€